
Bénéficiaires des subventions agricoles: le voile se soulève lentement

28 septembre 2008
Philippe Riès

Quand il est question des marchés financiers, Nicolas Sarkozy est pour la transparence: des coupables, des noms... Mais s'agissant des bénéficiaires des considérables subventions versées en France au titre de la Politique agricole commune, c'est une autre histoire.

Avec un score de 5%, la France arrive au 18e rang (sur 27 Etats membres) au classement établi par **farmsubsidy.org**, une ONG à la pointe du combat pour lever le voile épais de mystère qui enveloppe l'usage des fonds publics en agriculture. Le meilleur élève de la classe européenne, la Suède, est créditée d'un score de 85%. C'est dire l'effort que les cancre comme la France vont devoir accomplir.

Effort qui commence en principe le mardi 30 septembre, quand le gouvernement français, comme tous ses homologues européens, devra mettre en ligne la liste complète des bénéficiaires des subventions, au titre du «deuxième pilier» de la PAC, celles liées au «développement rural». Le développement rural pèse beaucoup moins lourd dans le budget européen que les aides de marché («premier pilier»). Mais, pour la France, cela représente tout de même près d'un milliard d'euros chaque année. Pour les subventions du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA), la date limite est le 30 avril 2009. A cette date, on saura tout. Enfin, peut-être.

Selon le ministère de l'agriculture et la Commission européenne, la France sera au rendez-vous du 30 septembre. Ce qui est une bonne nouvelle compte tenu de la résistance farouche opposée par les gouvernements français à l'effort de transparence voulu par la Commission européenne, avant tout les commissaires Sim Kallas (vice-président en charge de l'administration) et Mariann Fischer Boel (agriculture). C'est Dominique Bussereau, alors ministre de l'agriculture et de la pêche, qui s'est battu comme un beau diable pour que l'heure de vérité soit repoussée le plus tard possible, en 2009.

Les Français auraient-ils quelque chose à cacher ? On sait que **la France** est de loin le premier bénéficiaire de la manne des subventions agricoles. Les dépenses agricoles annuelles de l'UE en France dépassent les 10 milliards d'euros, dont 7,7 milliards en aides directes aux agriculteurs (soit 8.370 euros par travailleur agricole).

- *Service minimum*

La pression montant à travers l'Europe pour que la lumière soit faite sur les bénéficiaires de la PAC, Paris a consenti à rendre publique une liste de 20 plus gros bénéficiaires en 2004. C'est ainsi que l'on a découvert un riziculteur camarguais dont l'exploitation percevait chaque année près d'un million d'euros de subventions. Ceci confirmant l'extrême concentration des aides européennes sur une petite minorité d'entreprises agricoles ou agroalimentaires.

En théorie, les données que le ministère de l'agriculture va mettre le 30 septembre à la disposition de tout un chacun (sur le site **www.telepac.agriculture.gouv.fr**) vont enfin permettre de savoir précisément qui touche quoi et où. En théorie. Car il n'est pas certain que les données fournies soient les bonnes.

L'obligation minimale (mais il n'est pas interdit de faire mieux) est de donner les nom, prénom, code postal, commune et montant des aides pour chaque bénéficiaire. Malheureusement, le communiqué de presse publié le 24 septembre par le ministère de l'agriculture, en réponse aux questions répétées de Mediapart, laisse supposer que seul le montant global des aides perçues au titre du développement rural sera publié et non la décomposition par programmes. *«Le deuxième pilier a adopté une approche par programmes, contrairement au premier pilier qui fonctionne sur la base des avantages acquis»*, rappelle Jack Thurston, animateur de farmsubsidy.org.

Les deux principaux programmes sont l'Axe 1 (amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et sylvicoles), avec un budget 2007-2013 de 3,9 milliards d'euros (financé à 60% par Bruxelles) et l'Axe 2, doté de 5,6 milliards (dont 65% d'argent communautaire) consacrés à l'occupation du territoire et à la promotion d'une agriculture durable. S'y ajoute l'Axe 3 (développement économique et services à la population), le programme **Leader** et l'assistance technique.

«En tant que chercheur, ce qui m'intéresse, c'est la distribution des aides en fonction des programmes», indique Pierre Boulanger, du **Groupe d'économie mondiale (GEM) de Sciences-Po**. C'est ce qui permettrait de vérifier si la répartition des subventions est cohérente avec les objectifs affichés et de mesurer leur efficacité.

Le GEM travaille à l'évaluation des politiques publiques et a mené à ce titre une longue bataille sur le terrain juridique pour arracher à l'administration française des données qui devraient être librement accessibles si la France respectait la directive européenne sur le droit d'accès à l'information. Ce qui, en la matière, n'est pas le cas.

- ***La carte géographique des bénéficiaires***

L'argument de la complexité technique opposé à cette publication détaillée par programmes n'est pas très crédible. En effet, tous les paiements au titre du développement rural sont désormais centralisés au niveau d'un organisme unique, le **CNASEA**, basé à Limoges. De même que l'**Agence unique de paiement (AUP)** est en charge de toutes les subventions relevant du premier pilier.

En outre, relève Pierre Boulanger, ce refus de publier le détail des aides est politiquement plutôt maladroit. *«Cela va faire apparaître pour certains bénéficiaires des sommes considérables, dont on ne saura pas à quoi elles correspondent, ce qui ne peut qu'apporter de l'eau au moulin des adversaires de la PAC»*, explique-t-il.

En dépit de ces restrictions, *«la date du 30 septembre 2008 marque une nouvelle aube pour la transparence sur la distribution des subventions agricoles»*, espère Jack Thurston. En attendant celle du 30 avril 2008 qui devrait exposer au grand jour la répartition intégrale des bénéficiaires qui absorbent encore près de 40% du budget annuel de l'Union.

L'accès aux données devrait permettre à farmsubsidy.org, de dresser la carte des bénéficiaires comme cela fut le cas pour la Suède (ce qui a permis de constater que **les plus importants d'entre eux** sont domiciliés... au centre des grandes villes!) On comprendra sans doute mieux pourquoi il était semblé-t-il si important pour les autorités françaises de préserver l'opacité concernant les bénéficiaires de cette manne publique considérable.

L'exercice de transparence imposé par Bruxelles est essentiel au moment où l'avenir de la PAC est en débat à Bruxelles. Des ajustements mineurs auront lieu dans le cadre du «bilan de santé» que le Conseil européen doit endosser en décembre. Mais le véritable enjeu, c'est la PAC d'après 2013. Si débat démocratique il doit y avoir, il commence nécessairement par l'ouverture des livres de comptes jusqu'ici enfermés dans les coffres du ministère de l'agriculture.